



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT DEMOLITION
PARTIELLE D'UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n° : 265391

Date : 30/01/2026

Page : 1/19

**RAPPORT DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE
L'AMIANTE
AVANT TRAVAUX D'UN IMMEUBLE BÂTI**

N° de dossier : **265391**

Etabli en un exemplaire original

Date d'intervention : 29/01/2026

Date d'émission du rapport : 06/02/2026

Objet

La présente mission consiste à établir le rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Ce repérage a pour objectif de rechercher, d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante de l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019 ou de tout autres matériaux et produit réputés contenir de l'amiante dont la personne qui effectue le repérage aurait connaissance. Il s'agit des matériaux incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble concernée par le repérage. A cette fin, des démontages et investigations approfondies destructives peuvent être nécessaires.

Selon l'article R1334-19-6 du code de la santé publique, le propriétaire du bâtiment ou de la partie de bâtiment en travaux a obligation de communiquer le présent rapport à toute personne physique ou morale appelé à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble.

Références réglementaires :

Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et à la protection des marins contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante,

Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante,

Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante,

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification,

Articles R 4412-97 à R 4412-97-6 du code du travail,

Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

Ouvrage et parties d'ouvrages non accessibles

Ouvrages ou composant de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Motif	Investigations complémentaires	Motif(s) non réalisation investigations complémentaires
Aucun				

Le(s) signataire(s)

Nom et prénom	Fonction	Organisme de certification	Détail de la certification
Palliser Jean Louis	Gérant	ICERT	Certifié amiante mention valide jusqu'en 2029

Objets relatifs au bien

Lieu d'intervention	Photo générale (le cas échéant)
Bibliothèque 7, Rue Pierre Mendes France 77186 NOISIEL	
Propriétaire	
Nom : ENFIP NOISIEL Adresse : 7, Rue Pierre Mendes France 77186 NOISIEL	
Donneur d'ordre	
Nom : ENFIP NOISIEL Adresse : 7, Rue Pierre Mendes France 77186 NOISIEL	

Sommaire

1. Renseignements relatifs au bien	3
1.1 Situation géographique	3
1.2 Description du ou des bâtiments	3
1.3 Désignation de l'opérateur de repérage	3
1.6 Organisme chargé de la mission	3
1.7 Désignation du laboratoire d'analyse	3
1.8 Annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019	3
2. Conclusions du rapport	8
3. Description générale du bien et réalisation du repérage	9
3.1 Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite	9
3.1 Document(s) remi(s)	9
Documents demandés	9
Documents remis	9
3.3 Description général du lot	9
3.4 Tableau du programme des travaux	9
3.5 Nature et la localisation des travaux devant être effectués	9
3.6 Tableau des pièces visitées	9
3.7 Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	9
3.8 Tableau des pièces ou parties de l'immeuble non visitées	9
3.9 Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	10
4. Résultats détaillés du repérage	11
5. Rapports d'essais du laboratoire	11
6. Identification et cotation des ouvrages et parties d'ouvrages	11
7. Attestation sur l'honneur et informations diverses	12
8. Obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019	13
9. Certification de compétence	14
10. Attestation d'assurance	15
11. Annexes	16
10.1 Schéma(s) de localisation des MPCA	16
10.2 Justificatif(s) de non prélèvement	17
10.3 Rapport(s) d'analyse des prélèvements	17
10.4 Photographies	18
12. Accusé de réception	19

1. Renseignements relatifs au bien

1.1 Situation géographique

Département : SEINE ET MARNE
Commune : NOISIEL
Adresse : 7, Rue Pierre Mendès France
Code postal : 77186

1.2 Description du ou des bâtiments

Type de bien : Bibliothèque
Référence cadastrale : Non communiquée(s)
Lots du bien : NC
Nombre de niveau(x) : 1
Nombre de sous-sol : 0
Bien en copropriété : Non
Fonction principale du bâtiment : Bibliothèque
Date du permis de construire
(à défaut année de construction) : NC
Si Partielle : Description des zones ou parties d'ouvrage ou de bâtiments concernées :

1.3 Désignation de l'opérateur de repérage

Nom - Prénom : Jean Louis PALLISER
N° certificat : CPDI 0110
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT
Le numéro et date du certificat sont : CPDI 0110 au 10/07/2029

1.6 Organisme chargé de la mission

Raison sociale : SARL PROBAT DIAGNOSTIC
Adresse : 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES
Numéro de SIRET : 50822758400028
Code NAF : 7120B
Numéro R.C.S. 508227584

Assurance : AXA
N° : 10592956604 au 31/12/2026
Adresse : 313, Terrasse de l'Arche
CP - Ville : 92000 NANTERRE

1.7 Désignation du laboratoire d'analyse

FLASHLAB 1, Chemin de Saulxier 91160 LONGJUMEAU

1.8 Annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits de la liste, incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble à démolir, ainsi qu'à tout autres matériaux et produits réputés contenir de l'amiante dont la personne qui effectue le repérage aurait connaissance (cf. arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.)

Programme de repérage :

Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à vérifier et à sonder	Matériau ou produit
1. Couvertures, toiture, terrasses et étanchéités		
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Plaques en matériaux bitumineux Revêtements anti condensation sous bac acier	P P M
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment.	P

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06 Mail : probatdiagnostic@orange.fr
Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

Eléments associés à la toiture	Ardoises en fibro ciment	P
	Bardeaux bitumineux (shingles »)	P
	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation.	P
	Conduits d'eaux pluviales	P
	Garnissage des joints de dilatation	M
	Joints de dilatation	M
	Couvre-joints	P
	Tresses d'étanchéité à l'air	P
	Eléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mîtres, costières, etc.)	P
	Jonctions bitumineuses	M
	Solins en fibre ciment	P
	Colle des solins en fibre ciment	M
Eléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie	P
	Isolants fibreux en sous toiture	P
	Flocages, enduits projetés.	M
Etanchéité de toiture terrasse.	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi indépendance, pare-vapeur	P
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...)	P
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	M
	Colles, produits d'accrochage	M
Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux...)	M
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	M
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P
2. Parois verticales extérieures et façades		
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich.	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage	P
	Ardoises composites hors fibro ciment	P
	Ardoises en fibro ciment	P
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses	M
	Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures)	P
	Peintures des bardages métalliques	M
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage.	Flocages, enduits projetés	M
	Carton-amiante	M
Façades lourdes y compris poteaux.	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	M
	Revêtements plastiques épais (RPE)	M
	Peintures sur béton	M
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage	M
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants	M
	Eléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940)	
	briques blanches silico-calcaire	P
	Garnissage des joints de dilatation	M
	Joints de dilatation	M
	Couvre-joints	P
	Appuis de fenêtres en fibres-ciment	P
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	M
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure	P
	Garniture de friction sur fenêtres basculantes	P
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)	P
	Peintures décoratives	M
Eléments associés aux façades	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation	P
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)	P
	Eléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches	P
3. Parois verticales intérieures		
Murs et cloisons maçonnés	Flocages	M

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06 Mail : probatdiagnostic@orange.fr
Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

Poteaux	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu	M
	Fourreaux (carton, fibres-ciment...)	P
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	M
	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison	M
Graines et coffres verticaux	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich...), coffrages perdus	P
	Panneaux de cloison lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Flocages	M
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Plots de colle fixant les cloisons au mur	M
	Bandes calicot	M
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M
	Sous-couches des tissus muraux	P
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac	M
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment	P
	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)	M
4. Plafonds et faux plafonds	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M
	Bandes calicot	M
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M
	Panneaux (fibres-ciment...)	P
Plafonds	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	P
	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare-flamme (sur battant et dormant y compris occulus, et sur serrurerie)	P
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakelite	P
	Isolants intérieurs des portes	P
Plafonds	Sous-couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles	P
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment	P
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	P
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, ...)	M
Plafonds	Revêtements bitumineux	M
	Peintures intumescents	M
	Peintures intumescents	M
	Peintures intumescents	M
Plafonds	Flocage	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Panneaux collés vissés ou cloués	P
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)	P
Plafonds	Bandes calicot	P
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M
	Sous-couches des tissus muraux	P
	Peintures intumescents	M
Plafonds	Revêtements bitumineux	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes ...)	M
	Résines	M
	Résines	M

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06 Mail : probatdiagnostic@orange.fr
Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

Poutres et charpentes	Colles de carrelage, ragréage, primaires d'accrochage et joints de carrelage	M
	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich)	P
	Peintures intumescentes	M
	Revêtements bitumineux	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes ...)	M
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)	M
		M
		M
Gaines et coffres horizontaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	P
	Bandes calicot	M
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	P
	Panneaux (fibres-ciment...)	M
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	P
		P
	Panneaux et plaques	P
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux	P
	Pare vapeur	P
Faux plafonds.	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P
	Ecrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)	P
		M
	Flocages	M
	Protections en plâtre	M
	Peintures intumescentes	M
		M
		M
		M
		M
		M
5. Planchers et planchers techniques		
Revêtements de sols	Dalles de sol	P
	Nez de marche	P
	Dalles moquettes avec entrecouche noire	P
	Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples	M
	Colles bitumineuses	M
	Colles non bitumineuses	M
	Moquette	M
	Sols coulés à base de ciment (terrazolith, etc.)	P
	Peintures de sol	M
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M
	Revêtements de sols sportifs	P
	Joints de dilatation et d'assemblage	P
	Joints de cantonnement sur faux planchers	P
	Enduit de cuvelage	M
	Rebouchages autour de conduits (principalement immeubles de grande hauteur et établissements recevant du public), fourreaux en carton ou fibres-ciment	M
		M
		M
		M
		M
		M
6. Conduits et accessoires intérieurs		
Conduits de fluides (air, eaux, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifugeage (tresses, coquilles, matelas...)	M
	Matelas	P
	Enveloppe (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage	M
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides	M
	Rubans adhésifs	P
	Mastics	M
	Conduits en fibres-ciment, manchons	P
	Conduits en fibre-bitumes (conduits de drainage)	P
		P
		P

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06 Mail : probatdiagnostic@orange.fr
Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

Clapets / volets coupe-feu	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu	P P P
Vide-ordures	Clapets (tunnels, lames, joints) Volets coupe-feu y compris ossature Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu Conduits et vidoirs en fibres-ciment Joints d'étanchéité des trappes	M P M
7. Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques		
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières Panneaux dans les cloisons palières	P P
Parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques...) Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre) Isolants Colles Joints	P P P M P
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs Eléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits... Tresses Joints plats	P P P P
8. Equipements divers et accessoires		
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, poêles à bois, à fuel, à charbon, groupes électrogènes	Flocages Bourres Tresses Calorifugeages Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides Dispositifs anti condensation (peintures, films, etc.) Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques	M M M M M M P
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés Tresses des diffuseurs	P M
Fusibles à broche	Carton, tresse	P
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants	P
Coffres-forts	Portes et parois	P
Porte de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles	P
Jardinières, bac à sable incendie	Eléments en fibres-ciment	P
9. Fondations et soubassements		
Etanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés	M
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation	M
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie	P
10. Aménagements, voiries et réseaux divers		
Conduits, siphons	Eléments de canalisations enterrées en fibres-ciment	P
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	M
Espaces sportifs	Revêtements de sols	P
Aménagements extérieurs	Eléments en fibres-ciment (jardinières, bordures...)	P

2. Conclusions du rapport

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport –
il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Voir tableau de résultats ci-après

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

2.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Après analyse en laboratoire			
Description	Localisation	Prélèvement	Etat (si requis)
Joint mastic	Bibliothèque - Joint fenêtre - Côté cour	5	Non requis

Sur justificatifs (marquage, document(s) consulté(s))		
Description	Localisation	Etat (si requis)
Aucun		

2.2 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Après analyse en laboratoire		
Description	Localisation	Prélèvement
Moquette + colle + Ragréage	Bibliothèque - Sol	1
Enveloppe fibreuses et plâtreuse	Bibliothèque - Plafond	2
Joint	Bibliothèque - Façade Extérieure - Fenêtre extérieure	3
Plâtre + Peinture	Bibliothèque - Mur	4

Sur justificatifs		
Description	Localisation	Justificatif
Aucun		

Matériaux ou produit qui par nature ne contiennent pas d'amiante	
Description	Localisation
Aucun	

2.3 Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées.

Après analyse en laboratoire		
Description	Localisation	Cause de non-prélèvement
Aucun		

3. Description générale du bien et réalisation du repérage

3.1 Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Date : 30/01/2026

La description des travaux à l'origine de ce repérage, a été définie par la maîtrise d'ouvrage, accompagnateur la maîtrise d'ouvrage

3.1 Document(s) remi(s)

Documents demandés	Documents remis
Les plans de l'immeuble	Par mail
Précédent repérage amiante	Aucun

3.3 Description général du lot

Bibliothèque

3.4 Tableau du programme des travaux

Bâtiment et local	Périmètre des travaux de démolition	Commentaires
ENFIP NOISIEL	Sol – Mur – Plafond	

3.5 Nature et la localisation des travaux devant être effectués

Reprise du sol, des parois vitrés et du plafond

3.6 Tableau des pièces visitées

Local	Sol	Murs	Plafond	Autres	Photos
Bibliothèque	Moquette	Parois vitrés - Toile de verre peinte - Plâtre peinture	Latte métallique et plénum	Plafond béton non accessible	
Façades extérieur bibliothèques		Parois vitrés menuiserie aluminium			

3.7 Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Sol – Mur – Plafond – Eléments associés aux façades	Moquette + colle – Plâtre Peinture – Joint mastic – Enveloppe fibreuse et plâtreuse	

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité. Le tableau ci-dessus liste les locaux et volumes concernés :

3.8 Tableau des pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Local ou parties d'immeuble	Raison et justification de l'absence de visite	Investigations complémentaires
Aucun	Seules les zones concernées par les travaux ont été visités	

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06 Mail : probatdiagnostic@orange.fr
Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

En cas de locaux et ouvrages fermés ou non visités :

- l'opération de repérage doit être étendue,
- nous n'avons pas pu mener notre mission à terme car il y a des investigations approfondies avec sondages destructifs à réaliser afin de pouvoir effectuer des prélèvements complémentaires,
- **EN ATTENDANT, LE PRESENT DOCUMENT EST UN PRE-RAPPORT QUI DEVRA ETRE COMPLETE PAR LES RESULTATS DES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES.**

LA LOCALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES A FAIRE REALISER AVEC LE NOMBRE ET LES CARACTERISTIQUES DES SONDAGES POUR CHAQUE COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION EST PRECISEE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS.

Si le repérage est effectué en site occupé et en présence du personnel avec du mobilier, l'accès aux produits et matériaux a été réalisé sur la base d'une approche visuelle qui doit être complétée par une visite des locaux vides avant le démarrage des travaux. Nous proposons d'effectuer une visite complémentaire selon les conditions de notre contrat pour prélever les échantillons complémentaires au plus tard au début des travaux de démolition.

En conséquence, le présent document ne constitue qu'un pré-rapport qui ne pourra valoir de rapport définitif qu'une fois complété à l'issue des investigations réalisées.

L'attention du propriétaire est attiré sur le fait que les obligations réglementaires prévues à l'article R1334-19 du code de la santé publique ne sont pas remplies

3.9 Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Conformément à l'arrêté du 26/06/2017 relatif au repérage des matériaux ou produits de l'annexe I, contenant de l'amiante, la méthodologie du repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition suit deux étapes :

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage recherche les matériaux et produits de l'annexe I de l'arrêté du 16/07/2019. A cette fin, l'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties d'ouvrages qui composent les différentes parties de l'immeuble bâti et réalise ou fait réaliser pour cela les démontages et investigations approfondies destructives nécessaires. Il définit les zones présentant des similitudes d'ouvrage. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser les investigations à conduire en réduisant le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse.

Si l'opérateur repère tout autre matériau et produit réputé contenir de l'amiante, il le prend en compte au même titre qu'un matériau ou produit de l'annexe I de l'arrêté du 16/07/2019.

L'inspection visuelle, les sondages et les prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46-020 de août 2017. Concernant les enrobés routier, la méthodologie d'intervention et la réalisation des prélèvements sont décrites dans la Norme NF X 46-102 de novembre 2020.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels qui doivent être justifiés, certaines parties de l'immeuble bâti ne sont pas accessibles avant que la démolition ne commence, l'opérateur de repérage le précise et en mentionne les motifs. Il émet les réserves correspondantes par écrit au propriétaire et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes de la démolition.

Dans un second temps, en prenant en compte les zones de similitudes d'ouvrage, l'opérateur de repérage identifie et localise, parmi les matériaux et produits mentionnés à l'article 4, ceux qui contiennent de l'amiante. A cette fin, il conclut, pour chacun des matériaux et produits repérés, en fonction des informations et des moyens dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, quant à la présence d'amiante dans ces matériaux et produits.

En cas de doute, il détermine les matériaux et produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante.

Conformément aux prescriptions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau ou produit. L'opérateur de repérage transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement comportant au moins les informations énumérées en annexe. A réception des résultats d'analyse, l'opérateur de repérage veille à la cohérence des résultats.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 de août 2017 et de la norme NF X 46-102 de novembre 2020:

-Les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.

-Pour éviter tout risque de contamination croisée :

Les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.

Les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.

Il conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou l'absence d'amiante.

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06 Mail : probatdiagnostic@orange.fr
Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

4. Résultats détaillés du repérage

Avant et après investigations approfondies avec sondages destructifs, le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Description	Numéro échantillon	Méthode	Présence amiante			Estimation de la quantité (ml, m², u, T)
						Oui	Non	Etat	
Bibliothèque - Sol	Sol	Moquette + colle + Ragraéage	Moquette + colle + Ragraéage	P001	Analyse		Non		
Bibliothèque - Plafond	Plafond	Enveloppe fibreuses et plâtreuse	Enveloppe fibreuses et plâtreuse	P002	Analyse		Non		
Bibliothèque - Façade Extérieure - Fenêtre extérieure	Eléments associés aux façades	Joint	Joint	P003	Analyse		Non		
Bibliothèque - Mur	Mur	Plâtre + Peinture	Plâtre + Peinture	P004	Analyse		Non		
Bibliothèque - Joint fenêtre - Côté cour	Eléments associés aux façades	Joint mastic	Joint mastic	P005	Analyse	Oui			

5. Rapports d'essais du laboratoire

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
P001	Bibliothèque - Sol	Sol	Moquette + colle + Ragraéage	Moquette + colle
P002	Bibliothèque - Plafond	Plafond	Enveloppe fibreuses et plâtreuse	Enveloppe fibreuses et plâtreuse
P003	Bibliothèque - Façade Extérieure - Fenêtre extérieure	Eléments associés aux façades	Joint	Joint
P004	Bibliothèque - Mur	Mur	Plâtre + Peinture	Plâtre + Peinture
P005	Bibliothèque - Joint fenêtre - Côté cour	Eléments associés aux façades	Joint mastic	Joint mastic

6. Identification et cotation des ouvrages et parties d'ouvrages

DATE DE PRELEVEMENT	IDENTIFIANT ET PRÉLÈVEMENT	LOCALISATION	DESCRIPTION	ETAT DE CONSERVATION	PRÉCONISATIONS	CROQUIS	PHOTOS
29/01/2026	P005	Bibliothèque - Joint fenêtre - Côté cour	Joint mastic	EU			

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
 PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06 Mail : probatdiagnostic@orange.fr
 Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

7. Attestation sur l'honneur et informations diverses

Je soussigné, Jean Louis PALLISER, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par ICERT pour la spécialité : AMIANTE
Cette information est vérifiable auprès de : ICERT

Je soussigné, Jean Louis PALLISER, diagnostiqueur pour l'entreprise PROBAT DIAGNOSTIC dont le siège social est situé à BIEVRES.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostics.

Fait à : BIEVRES

Le : 30/01/2026

Signature :



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Préconisations

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modifications du périmètre ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'une investigation complémentaire appropriée dans les meilleurs délais.

Il ne relève pas de notre champ d'intervention la qualification future éventuelle du chantier ni la réalisation d'une étude de faisabilité et/ou d'un Avant Projet Sommaire qui permettrait de définir les surfaces et métrages nécessaires à l'élaboration du plan de retrait et/ou de confinement.

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et consulté par les entreprises extérieures pour établir leur plan de prévention.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail. Elles comprennent notamment l'obligation d'élaborer une analyse de risque et un mode opératoire validé par des mesures d'empoussièrement.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

8. Obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI0110 Version 014

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur PALLISER Jean-Louis

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 11/07/2022 - Date d'expiration : 10/07/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 11/07/2022 - Date d'expiration : 10/07/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 02/11/2023 - Date d'expiration : 01/11/2030
Energie sans mention	Energie sans mention (1) Date d'effet : 17/06/2023 - Date d'expiration : 16/06/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 23/06/2023 - Date d'expiration : 22/06/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 17/06/2023 - Date d'expiration : 16/06/2030
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 17/06/2023 - Date d'expiration : 16/06/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 02/11/2023.

(1) Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR ss revsB

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06

Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

10. Attestation d'assurance



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnostic technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, attestons que :

PROBAT DIAGNOSTIC

8 ALLÉE DU BUISSON

91570 BIEVRES

Adhérent n° 10592956604/026

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 10592956604,

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément ou sens contractuel.

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
500 000,00 € par sinistre et 1 000 000,00 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026 INCLUS
SUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE
D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET
DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 17 décembre 2025

Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :

LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS-4500 - 75815 PARIS
RCS PARIS 300 361 065 - N° SIRET 75815 000 475

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 999 080 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 17 92057 800 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exécutées de TVA - art. 263 C-DB - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Liste des activités garanties

réserve de disposer des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément ou sens contractuel. (C = certification de compétence / F = attestation de formation / AC = accréditation / A = Agrément).

CATEGORIE 1 couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers.

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention), C
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention), C
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention), C
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention), C
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention), C
- Dossier technique amiante (amiante sans mention), C
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment, C
- Etat parasitaire, insectes xylophages et champignons lignivores dont Mérule, C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites.
- Diagnostic Mérule F (car non pris en compte dans la certification Termites)
- L'état de l'installation intérieure de gaz, C
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, C
- L'état d'installation d'assainissement non collectif, F
- Assainissement collectif, F
- L'état des risques et des pollutions (ERP),
- L'état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL),
- L'information sur la présence d'un risque de mérule,
- Certificats de surface – Bien à la vente (Loi Carrez), F
- Certificats de surface – Bien à la location (Loi Boutin), F
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndics de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux localisés (des parties privatives),
- Assistance à la livraison de biens neufs,
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs d'incendies autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance,
- Certificat de logements décentés, Normes d'habitabilité (notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier, Prêts conventionnés – prêts à taux zéro –), F
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012, C (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zéro (DPE sans mention), C
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail, C
- Le carnet d'information du logement (CIL),
- Les Plans et Croquis de l'Avant-Projet Sommaire (APS), à l'exception de toute activité de conception et de réalisation de travaux
- L'état des arrêtés pris au titre de la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations (titre Ier du livre V du CH),
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le représentant de l'Etat dans le département,
- Mesurage de la surface au sol des locaux commerciaux, F
- Audit énergétique, C

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 999 080 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 17 92057 800 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exécutées de TVA - art. 263 C-DB - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 1

p. 2

CATEGORIE 2 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités de la catégorie 1

- Audit énergétique pour copropriété, F
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention), C
- DPE projeté pour les Maisons individuelles (sans mention)
- DPE projeté pour les immeubles collectifs (avec mention)
- DPE tertiaire (avec mention), C+F
- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) (plomb avec mention), C
- Constat après travaux Plomb, C (sans mention)
- Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, C (sans mention)
- Recherche de plomb avant travaux, avant démolition (CREP avec ou sans mention), C
- Diagnostic du plomb dans l'eau,
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante avec mention), C
- Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux, C (amiante avec mention),
- Dossier technique amiante (amiante avec mention), C
- Diagnostic amiante avant démolition, C (avec mention)
- Diagnostic amiante avant travaux (RAAT), F S54 et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante, F
- Bilans thermiques : par infrarouge et/ou thermographie infrarouge,
- Réalisation de tests d'infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012, F
- Légionellose sauf exclusions ci-après,
- Diagnostic accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public, (ERP, IOP, V), F
- Diagnostic radon, F
- Dépistage radon, A (Autorité de Sûreté Nucléaire)
- Calcul des millièmes de copropriété et état descriptif de division, F
- Diagnostic Technique Global (DTG), F BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente, sous les réserves suivantes :
 - L'adhérent exerce le diagnostic technique global tel que prévu par l'article L 731-1 du code de la construction et de l'habitation,
 - L'adhérent dispose des compétences prévues par le décret 2016-1965 du 28 décembre 2016,
 - Dont l'activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
- Projet de Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment, F BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente, Cette activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre, Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 999 080 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 17 92057 800 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exécutées de TVA - art. 263 C-DB - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 3

CATEGORIE 3 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités des catégories 1 et 2

- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public :
 - Voie 1: AC (COFFRAC)
 - Voie 2: F
- Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), C avec mention ou F S54 pour les certifiés sans mention,
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Diagnostic déchets de chantier (article R111-43 à R111-49 du CH), F
- Diagnostic Technique SRU, F BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente
- Diagnostic Eco prêt, F
- Evaluation immobilière en valeur vénale et en valeur locative, F
- Diagnostic acoustique, F
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports (PEB),
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA),
- Formation, Auditeur dans le cadre des activités garanties dans le présent contrat,
- Prélèvement d'air pour mesure d'empoissièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis et prélèvement d'air pour mesure des niveaux d'empoissièrement de fibre d'amiante au poste de travail : AC+F
 - Les mesures d'empoissièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements),
 - Les mesures d'empoissièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements),
- Radon hors réglementation, F
- Diagnostic de mise en sécurité des ascenseurs hors préconisation de travaux,
- Coordonnateur SP5, F
- Diagnostic de repérage amiante sur navires battant pavillons français, AC
- Etude thermique RT 2012 et RE 2020, F
- Etats des installations intérieures d'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité au travail), AC
- Expertise technique en matière d'assurance pour le compte des assurés et des assureurs,
- Diagnostic en contrôle technique immobilier,
- Missions de vérifications et de mesures des systèmes de ventilation mécanique dans les bâtiments résidentiels dans le cadre de la RE 2020 et ses labels Associés, certificat de qualification délivré par QUALIBAT dans le cadre de la Norme 8741
- Diagnostic Structure, F BAC+5 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente (minimum de garanties légales : 1 000 000 € par sinistre et 1 500 000 € par année d'assurance)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 999 080 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 17 92057 800 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exécutées de TVA - art. 263 C-DB - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 4

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06

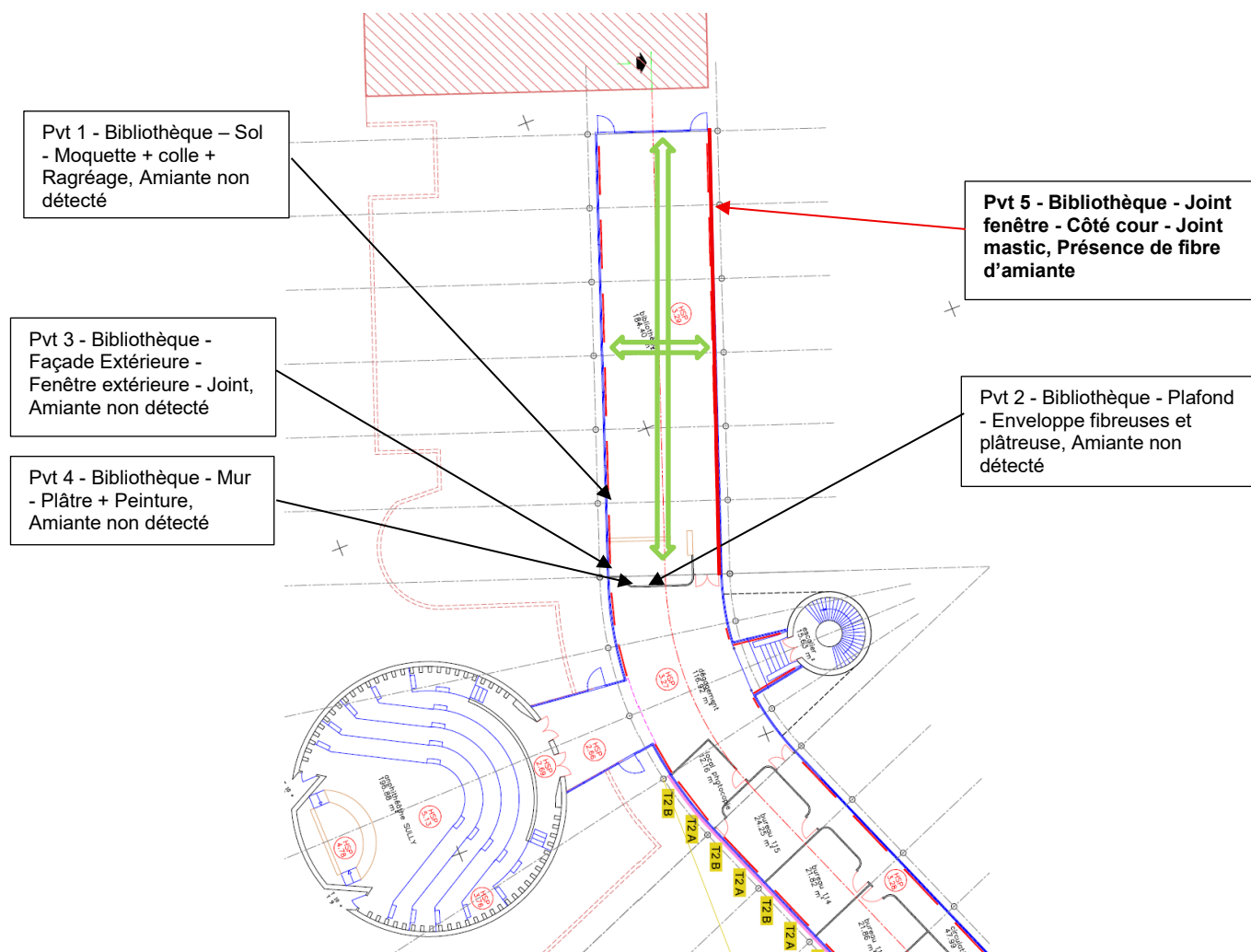
Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

11. Annexes

10.1 Schéma(s) de localisation des MPCA

Sont précisées sur le plan ou croquis les informations suivantes :

- La localisation des éventuels sondages complémentaires à l'inspection visuelle
- La localisation des prélèvements
- La localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir si des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées pour conclure.



↔ ZPSO 1 : Moquette + Colle et ragréage sur l'ensemble de la bibliothèque. Amiante non détecté

— ZPSO 2 : Bibliothèque - Joint fenêtre - Côté cour - Joint mastic. Présence d'amiante

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

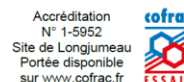
PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06

Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

10.2 Justificatif(s) de non prélèvement

Sans objet

10.3 Rapport(s) d'analyse des prélèvements



RAPPORT D'ESSAI N°26BLFP001656 RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

DONNEES CLIENT

PROBAT DIAGNOSTIC
Jean-Louis PALLISER
8 allée du Buisson
91570 BIEVRES

Référence client : 265391
Adresse du site : 9 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL

DONNEES FLASHLAB

Référence Flashlab : 26BLFP001656
Date de réception : 30/01/2026
Edition du rapport : 03/02/2026 à 18:19

RESULTATS

Phase analysée	Préparation		Analyse			Résultat
	Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon Flashlab : 26BLFP001656-001 Localisation © : BIBLIOTHEQUE - SOL # Observation(s) :	Référence échantillon client © : 1 - BETON					
# Béton	#1	# Acide chlorhydrique	#1	# META	Ileguern	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon Flashlab : 26BLFP001656-002 Localisation © : BIBLIOTHEQUE - PLAFOND # Observation(s) :	Référence échantillon client © : 2 - ENVELOPPE FIBREUSES ET PLATREUSE					
Présence de fibres minérales non asbestiformes qui ne sont pas des fibres d'amiantes car les tests optiques réalisés par microscopie sont négatifs.						
# Plâtre	#1	# Acide chlorhydrique	#1	# META	Ileguern	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Laine de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	jnkouangang	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon Flashlab : 26BLFP001656-003 Localisation © : BIBLIOTHEQUE - FACADE EXTERIEURE - FENETRE EXTERIEURE # Observation(s) :	Référence échantillon client © : 3 - JOINT					
# Joint	#1	# Tétrahydrofurane	#1	# META	Ileguern	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **



DONNEES CLIENT

PROBAT DIAGNOSTIC
Jean-Louis PALLISER
8 allée du Buisson
91570 BIEVRES

Référence client : 265391
Adresse du site : 9 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL

DONNEES FLASHLAB

Référence Flashlab : 26BLFP001656
Date de réception : 30/01/2026
Edition du rapport : 03/02/2026 à 18:19

RESULTATS

Phase analysée	Préparation		Analyse			Résultat
	Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon Flashlab : 26BLFP001656-004	Référence échantillon client © : 4 - PLATRE + PEINTURE + BETON					
Localisation © : BIBLIOTHEQUE - MUR						
# Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Plâtre, Peinture, Béton, Indissociables	#1	# Chloroforme	#1	# META	Ileguern	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon Flashlab : 26BLFP001656-005	Référence échantillon client © : 5 - JOINT MASTIC					
Localisation © : BIBLIOTHEQUE - JOINT FENETRE COTE COUR						
# Observation(s) :						
# Joint, Mastic	#1	# Tétrahydrofurane	#1	# META	Ileguern	# Présence d'amiante de type Chrysotile

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050 (parties utiles de la norme).

** MOLP : L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

** META : L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : LIPINSKI Joanna
Technicienne de Laboratoire

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06

Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

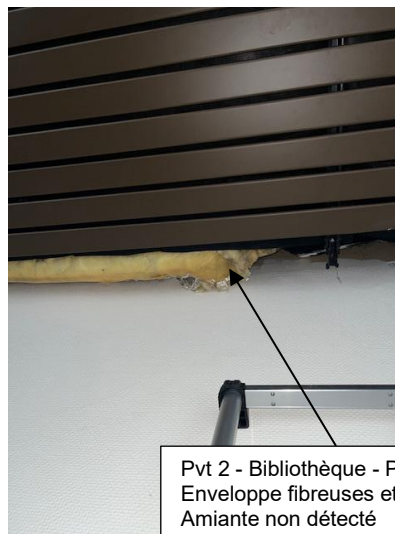
10.4 Photographies

Photo n°1



Pvt 1 - Bibliothèque – Sol -
Moquette + colle + Ragréage,
Amiante non détecté

Photo n°2



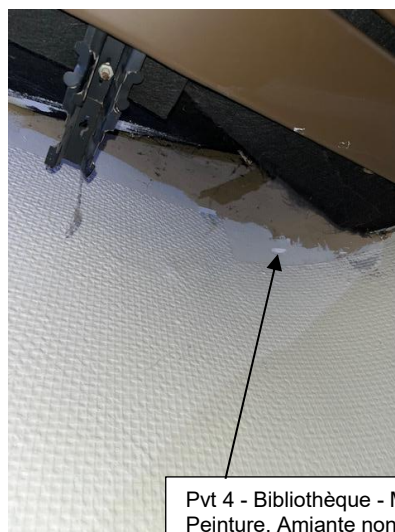
Pvt 2 - Bibliothèque - Plafond -
Enveloppe fibreuses et plâtreuse,
Amiante non détecté

Photo n°3



Pvt 3 - Bibliothèque - Façade
Extérieure - Fenêtre extérieure -
Joint, Amiante non détecté

Photo n°4



Pvt 4 - Bibliothèque - Mur - Plâtre +
Peinture, Amiante non détecté

Photo n°5



Pvt 5 - Bibliothèque - Joint fenêtre
- Côté cour - Joint mastic,
Présence de fibre d'amiante

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

PROBAT DIAGNOSTIC 8, Allée du Buisson 91570 BIEVRES – Tél. : 06 68 18 33 06

Assurance : AXA N° de contrat 10592956604 au 31/12/2026 – Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : 265391

12. Accusé de réception

(à compléter, signer et à nous retourner dès réception de votre rapport de repérage amiante à PROBAT DIAGNOSTIC)

Je soussigné ENFIP NOISIEL propriétaire d'un bien immobilier situé à 7, Rue Pierre Mendès France 77186 NOISIEL accuse bonne réception le /01/2026 du rapport de repérage amiante provenant de la société PROBAT DIAGNOSTIC (mission effectuée le 29/01/2026).

J'ai bien pris connaissance des informations présentes dans ce rapport de repérage et notamment des conclusions.

Nom et prénom :

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »).